



Syndicat CGT des personnels de la ville de Mérignac  
30 rue Maurice Utrillo 33700 Mérignac

Tél : 05.56.18.88.80 Mobile : 06.49.61.61.74

Fax : 05.56.18.88.48 Courriel : [cgt@merignac.com](mailto:cgt@merignac.com) 



Monsieur Alain Anziani  
Maire de Mérignac  
Hôtel de Ville  
60 av du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny  
33700 MERIGNAC

Mérignac, le 20 décembre 2019

Réf. : 2019/95

Objet : **Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes : 6 janvier 2020, 7 janvier 2020, 8 janvier 2020, 9 janvier 2020, 10 janvier 2020, 11 janvier 2020, 12 janvier 2020, 13 janvier 2020, 14 janvier 2020, 15 janvier 2020, 16 janvier 2020, 17 janvier 2020, 18 janvier 2020, 19 janvier 2020, 20 janvier 2020, 21 janvier 2020, 22 janvier 2020, 23 janvier 2020, 24 janvier 2020, 25 janvier 2020, 26 janvier 2020, 27 janvier 2020, 28 janvier 2020, 29 janvier 2020, 30 janvier 2020, 31 janvier 2020, 1er février 2020, 2 février 2020, 3 février 2020, 4 février 2020 et 5 février 2020, 6 février 2020**

Monsieur le Maire,

Nous vous transmettons le préavis de grève national et local.

Nous tenons à vous préciser que notre syndicat participe à cette action nationale et vous réitère les revendications au niveau de notre collectivité.

Nous demandons :

- La mise en place d'un véritable plan de titularisation pour l'ensemble des agents contractuels sur notre collectivité
  - La titularisation de Manon et Benjamin actuellement en poste à la Médiathèque.
- La mise en place d'un plan d'intégration de l'ensemble des personnels (Insertech, MAS,...) qui effectuent des missions de service public au quotidien
- L'augmentation significative du RIFSEEP afin de rattraper en partie la perte de notre pouvoir d'achat.
  - Dans l'attente d'être titularisé, que le RIFSEEP soit attribué à l'ensemble du personnel non titulaire.
- Que le temps de travail du personnel contractuel soit identique au personnel Titulaire soit 1540 heures.
- Que les congés du personnel contractuel soient identiques au personnel titulaire soit 31 jours.

- La création d'emploi dans les différents services : (en précisant qu'il manque du personnel, pratiquement, dans tous les services).
  - 7 postes à la restauration des écoles maternelles.
  - 17 postes à la restauration des écoles primaires.
  - 5 postes à la Médiathèque (au vue de la nouvelle mission de travail, pour rappel à l'ouverture de la Médiathèque 54 postes étaient ouverts).
- La réduction du temps de travail à 32 heures sur notre collectivité.
  - Cela permettrait d'améliorer de manière significative les conditions de vie de l'ensemble des agents.
  - Cela permettrait la création d'emplois : Actuellement nous sommes environ 1300 agents, c'est plus de 100 emplois qui pourraient être créés.
- Le maintien dans l'emploi de tous les agents en restriction médicale avec un véritable plan d'insertion permettant à chaque agent un bilan professionnel et l'inscription à un plan de formation.
- L'augmentation de la subvention du COS pour la portée à la hauteur de 3% de la masse salariale.
- De porter la cotisation mutualisée des collectivités versée au CNFPT dans le cadre du salaire socialisé et différé à 3% de la masse salariale.
- Un véritable plan de formation tenant compte des besoins des agents.
- La non application du jour de carence.
- De porter la participation à 100% employeur à la mutuelle pour tous les agents (La loi le permet).
- La nomination de tous les agents reçus aux examens et concours.
- La nomination au grade supérieur de tous les agents remplissant les conditions statutaires.
- La nomination de tous les agents remplissant les conditions statutaires pour la promotion interne.
- Une Atsem par classe.
  - Que le pôle de remplacement (pour permettre au quotidien une Atsem par classe) soit renforcé par des agents Titulaires.
- La prise en charge par la collectivité du maintien de salaire à 100% pour chaque salarié-e de la collectivité.
- Que dans les Crèches de Mérignac :
  - Le remplacement systématique des agents absents par l'embauche de fonctionnaires qualifiés.
  - La titularisation de tous les contractuels-les
- Que dans toutes les écoles de Mérignac :
  - La dotation de Matériels ( balais, chariots, gants, blouses, sacs poubelles, produit d'entretien...), postes informatiques.

Notre syndicat reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Bénédicte Reigner Hernandez  
Secrétaire générale